



Appel de fonds payé à un syndic non reconduit

Par **Onekita**, le **15/04/2021** à **18:50**

Bonjour,

Le 01/04/21, j'ai viré à mon syndic de copropriété la somme correspondant à l'appel de fonds pour la période du 01/04/21 au 30/06/21 .

Le 08/04/21 a eu lieu l'AG ordinaire de la copropriété et ce dernier n'a pas été reconduit. Un nouveau syndic a été choisi.

Dans ce cas de figure, l'ancien syndic doit il me rembourser le trop perçu ? Ou va-t-il y avoir un transfert entre l'ancien et le nouveau syndic de copropriété ?

Merci pour votre aide.

Cordialement.